

France-Bayonne: Public road transport services

OJ S 18/2016 27/01/2016

Contract notice**Services****Directive 2004/18/EC****Section I: Contracting authority**

I.1. Name and addresses

Official name: Syndicat des transports de l'agglomération

Postal address: 15 avenue Foch — CS 88507

Town: Bayonne Cedex

Postal code: 64185

Country: France

For the attention of: M. le président

E-mail: transports@agglo-cotabasque.fr

Telephone: +33 559447488

Fax: +33 559447299

Internet address(es):General address of the contracting authority: <http://www.agglo-cotabasque.fr>**Additional information can be obtained from:**

the abovementioned address

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted: the abovementioned address**I.2. Type of the contracting authority**

Body governed by public law

I.3. Main activity

Other: Transports publics

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

Section II: Object of the contract

II.1. Description**II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority**

Délégation de service public pour l'exploitation du service public de transport de personnes sur le territoire du STACBA.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Service category No 2: Land transport services [2], including armoured car services, and courier services, except transport of mail

Main site or place of performance: Le périmètre du STACBA: Anglet, Bayonne, Biarritz, Bidart, Boucau, Saint-Pierre-d'Irube et Tarnos.

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The notice involves a public contract

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Délégation de service public régie par les articles L.1411-1 et suivants du CGCT. Le contrat a pour objet de confier au délégataire l'exploitation du service public de transport en commun. Le délégataire assurera, à ses risques et périls, l'exploitation, la commercialisation et la promotion du réseau dans les conditions qui seront précisées dans le contrat.

Le délégataire aura à charge:

- la gestion et l'exploitation du service public de transport urbain et notamment le projet de bus à haut niveau de service (BHNS) à compter de sa mise en exploitation,
- la gestion de la relation clientèle et commerciale avec les usagers,
- la fourniture de l'ensemble des moyens et matériels nécessaires à l'exploitation, autres que les biens mis à disposition par le STACBA,
- la gestion du personnel et la reprise éventuelle du personnel affecté au service public dans les conditions prévues par la loi et la convention collective applicable,
- l'entretien des véhicules et la maintenance de l'ensemble des biens, mobiliers et immobiliers, nécessaires à l'exploitation,
- la politique commerciale avec la conception et la mise en œuvre des actions d'information de la clientèle et de promotion du réseau,
- les propositions relatives aux adaptations du réseau, en termes d'offre et de tarifs,
- les études diverses relatives au réseau,
- l'assistance du STACBA pour la réalisation des investissements nécessaires à l'exploitation du service,
- l'exploitation de services exceptionnels de transport (commémorations, fêtes, expositions.),
- l'entretien et la maintenance des poteaux d'arrêts et matériels affectés à l'information des usagers,
- la gestion des scolaires,
- les navettes.

II.1.6. CPV code(s)

60112000 Public road transport services

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: yes

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

Le réseau de transport porte la dénomination commerciale «Chronoplus» et couvre les communes du STACBA, soit une population de 142 000 habitants. Le réseau s'articule autour de 16 lignes régulières (dont 4 lignes structurantes), 1 ligne de soirée l'hiver et 2 lignes de nuit en période estivale, des navettes gratuites pour les centres villes de Bayonne et de Biarritz (2

circuits) l'hiver, complétées en période estivale par une navette gratuite supplémentaire à Biarritz et une navette à Anglet, un service de transport de personnes à mobilité réduite, une navette gratuite desservant le centre hospitalier et 15 lignes scolaires ouvertes au grand public. À titre indicatif, le réseau Chronoplus réalise 5 369 000 kms commerciaux par an se répartissant en 3 offres distinctes: réseau Hiver: 4 326 000 kms commerciaux, réseau Été: 951 000 kms commerciaux, réseau Fêtes de Bayonne: 92 000 kms commerciaux. Le parc de bus du STACBA compte une centaine de véhicules.

Le STACBA prévoit également la mise en service de deux lignes de BHNS (Ligne A1 et B) pour fin 2019 et deux parcs relais. Les 2 lignes traverseront l'agglomération du Nord au Sud pour la ligne B et d'est en Ouest pour la ligne A1 avec une longueur moyenne de 12 kms chacune. Ces deux lignes viennent en lieu et place de lignes existantes.

II.2.2. Information about options

Options: yes

Description of options: — service de vélo,
— service d'auto-partage,
— gestion et exploitation de P+R,
— service fluvial.

II.2.3. Information about renewals

This contract is subject to renewal: no

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Duration in months: 81 (from the award of the contract)

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Le titulaire pourra être invité à constituer des garanties, notamment sous la forme de garantie bancaire ou de cautionnement, dans des conditions qui seront précisées dans le dossier de consultation et notamment dans le projet de contrat.

L'autorité délégante pourra notamment exiger du candidat attributaire qu'il fournisse, en cas de constitution d'une société dédiée, une garantie «Maison-Mère» visant à garantir la bonne exécution des obligations confiées.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Conformément aux articles L.1411-1 et suivants du CGCT, la rémunération du délégataire sera substantiellement liée aux résultats de l'exploitation du service public qui lui sera confié dans le cadre du contrat. Le délégataire sera notamment autorisé à percevoir des recettes sur les usagers et percevra de la part de l'autorité délégante une compensation financière, contrepartie des obligations de service public. Le contrat fixera les conditions de cette rémunération et notamment la compensation.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

Les opérateurs économiques intéressés peuvent répondre soit en qualité de candidat individuel, soit en qualité de groupement. Dans ce dernier cas, les membres du groupement devront désigner un mandataire qui sera l'interlocuteur unique de l'autorité délégante. Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement. Un

même opérateur économique ne pourra se présenter à la fois en qualité de candidat individuel et en qualité de membre d'un ou plusieurs groupements, ni en qualité de membres de plusieurs groupements.

En cas de candidature sous la forme d'un groupement, l'ensemble des pièces énumérées ci-dessous devra être fourni par chaque membre du groupement, à l'exception de la lettre de candidature. En outre, devront être clairement précisés l'identité, le rôle et, eu égard aux compétences, la complémentarité de chacun des membres du groupement dans le cadre du projet. La composition du groupement ne peut être modifiée entre la remise des propositions et la signature du contrat.

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: yes

Description of particular conditions: Déclaration ou autorisation que le candidat répond aux exigences de la profession de transporteur de voyageurs par route (décret n° 85-891 du 16.8.1985 relatif aux transports urbains de personnes, directive 96/26/CE du Conseil du 29.4.1996 concernant l'accès à la profession de transporteur de marchandises et de transporteur de voyageurs par route ainsi que la reconnaissance mutuelle des diplômes, certificats et autres titres visant à favoriser l'exercice effectif de la liberté d'établissement de ces transporteurs dans le domaine des transports nationaux et internationaux) ou «Références équivalentes».

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: Le candidat produira:

- a) Lettre de candidature signée par une personne ayant autorité pour engager la société conformément au modèle de formulaire Dc1 dans sa version du 25.8.2014 téléchargeable sur le site: <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulairesdeclarationcandidat>
- B) Pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat et pouvoir de la personne habilitée à engager chaque membre du groupement;
- C) En cas de groupement d'entreprises, le pouvoir donné au mandataire par les cotraitants pour la présentation du dossier de candidature;
- D) Formulaire Dc2 téléchargeable sur le site: <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulairesdeclarationcandidat>
- E) Copie des certificats ou copie de l'état annuel des certificats reçus attestant que le candidat est à jour au 31.12.2015 de la totalité des impôts, déclarations d'impôts et cotisations visés à l'article 8 du décret n° 97-638 du 31.5.1997;
- F) Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet. Les personnes admises à la procédure de redressement judiciaire instituée par l'article L. 631-1 du code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger doivent justifier qu'elles ont été habilitées à poursuivre leurs activités pendant la durée prévisible d'exécution du contrat;
- g) le cas échéant, extrait K bis ou équivalent étranger;
- h) la déclaration visée à la section III.1.4.

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Le candidat produira:

- A) Chiffre d'affaires global et concernant des prestations similaires à celles objet de la délégation de service public envisagée au cours des 3 derniers exercices clos disponibles.
- B) Bilans et comptes de résultats pour les 3 derniers exercices clos disponibles ou tout autre

document reprenant les mêmes données concernant l'ensemble de l'activité du candidat et concernant le domaine d'activité objet de la délégation de service public.

C) Attestations d'assurances responsabilité civile et professionnelle pour l'activité objet de la délégation.

Pour les sociétés en cours de constitution ou nouvellement créées: tout élément permettant d'évaluer leurs capacités économiques et financières et notamment les garanties financières apportées par leurs actionnaires.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

Le candidat produira:

A) Tous documents de présentation générale du candidat: actionnariat, nature de l'activité, qualifications professionnelles, moyens techniques et humains dont le candidat dispose étant précisé que les sociétés en cours de constitution ou nouvellement créées produiront les éléments dont elles disposent.

B) Un mémoire présentant le candidat, son savoir-faire dans le domaine objet de la délégation de service public.

C) Références pertinentes du candidat au cours des 3 dernières années en rapport avec l'objet de la délégation de service public ou tout autre document démontrant son aptitude à assurer l'exécution du service public en cause.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

Execution of the service is reserved to a particular profession: no

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Restricted

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

DSP_Transport

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

29.2.2016 - 12:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in days: 210 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds: no

VI.3. Additional information

A) Complément aux rubriques II.1.2, II.1.3, et IV 1.1: il s'agit d'une procédure de délégation de service public régie par les articles L1411-1 et R 1411-1 et suivants du CGCT. Le présent appel à candidatures a pour but de dresser la liste des candidats qui seront admis ultérieurement à remettre une offre. Un document de référence pour l'élaboration des offres, désigné «Dossier de consultation» sera remis gratuitement aux candidats invités à remettre une offre.

B) Modalités de dépôt des candidatures: les dossiers de candidature devront être envoyés sous pli fermé, en deux (2) exemplaires sur support papier dont un original qui fera foi et quatre (4) exemplaires sur support informatique, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par tout moyen présentant des garanties équivalentes ou remis contre récépissé du lundi au vendredi de 9:00 à 12:30 et de 13:30 à 17:30 à l'adresse mentionnée à la section 1 du présent avis. L'enveloppe contenant le dossier de candidature devra porter la mention: «Candidature pour la délégation de service public relative à l'exploitation du réseau de transport — ne pas ouvrir». Transmission des plis par voie dématérialisée non autorisée.

C) Complément à la rubrique III.2: les capacités techniques, professionnelles, économiques et financières d'un candidat s'apprécient globalement en tenant compte, le cas échéant, de l'ensemble des capacités des membres du groupement. Les candidats peuvent aussi faire valoir les capacités d'autres entités quelle que soit la nature juridique des liens existants entre eux-mêmes et ces entités. Le candidat produit pour chacun un contrat de prestation ou un engagement écrit du prestataire justifiant qu'il dispose, pour l'exécution du contrat, des capacités de ce prestataire.

D) Tous les documents au stade de la candidature sont réalisés en langue française. Les

documents officiels éventuellement fournis par les candidats, établis en langue étrangère, devront faire l'objet d'une traduction assermentée en langue française.

E) Complément à la rubrique IV.2.1: les critères de jugement des offres seront précisés dans le dossier de consultation.

F) Complément à la rubrique II.3: la date prévisionnelle d'entrée en vigueur du contrat est le 1.4.2017 ou à sa date de notification, si elle est postérieure.

G) Complément à la rubrique IV.3.4: les candidatures qui parviendraient après les date et heure limites fixées au présent avis ne seront pas retenues.

H) Complément à la rubrique IV.3.4: le délai pendant lequel le candidat est tenu de maintenir son offre est fixé à 210 jours à compter de la date limite de réception de l'offre finale.

I) En application de l'article L 1411-1 paragraphe 3 du CGCT, les candidatures seront appréciées au regard des critères suivants: (i) les garanties professionnelles et financières, (ii) le respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L 5212-2, L 5212-5 et L5212-9 du code du travail, (iii) l'aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant ledit service.

J) S'il est constaté que des pièces dont la production était réclamée dans le dossier de candidature sont absentes ou incomplètes, le STACBA pourra demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

K) L'autorité délégante exigera du candidat attributaire la constitution d'une société dédiée à l'exploitation du service.

L) En complément de la section III.2.1, les certificats délivrés dans une langue étrangère doivent faire l'objet d'une traduction assermentée en langue française. Le candidat établi dans un État membre de la Communauté européenne autre que la France doit produire un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Pour les impôts, taxes et cotisations sociales pour lesquels il n'est pas délivré de certificat, il produit une attestation sur l'honneur, selon les mêmes modalités que celles qui sont prévues ci-dessus pour le candidat établi en France. Le candidat établi dans un pays tiers doit, pour les impôts, taxes et cotisations sociales ne donnant pas lieu, dans ledit pays, à la délivrance d'un certificat par les administrations et organismes de ce pays, produire une déclaration sous serment effectuée devant une autorité judiciaire ou administrative de ce pays.

M) En complément des dispositions relatives au code NUTS: FR 615 et FR 613.

N) Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer: non.
Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP: 22.1.2016.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Tribunal administratif de Pau

Postal address: Villa Noulibos — BP 543 — 50 cours Lyautey

Town: Pau Cedex

Postal code: 64010

E-mail: greffe.ta-pau@juradm.fr

Telephone: +33 559849440

Fax: +33 559024993

Internet address: <http://www.pau.tribunal-administratif.fr>

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

Official name: Tribunal administratif de Pau

Postal address: Villa Noulibos — BP 543 — 50 cours Lyautey

Town: Pau Cedex
Postal code: 64010
E-mail: greffe.ta-pau@juradm.fr
Telephone: +33 559849440
Fax: +33 559024993
Internet address: <http://www.pau.tribunal-administratif.fr>

VI.5. Date of dispatch of this notice

22.1.2016